

2025/180

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



Ville de
Toulouges.
pan i treva

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/05/07

SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 06/05/2025	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEAUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Michel PLAZA, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
<u>Nombre de conseillers</u> :	Absents excusés ayant donné procuration : Sandrine RABASSE procuration Thierry SEGARRA, Rudy KLEIN procuration Audrey CALVET, Martial MIR procuration Christine MALET, Franck DE LA LLAVE procuration Béatrice BAILLEUL, Isabelle OSTERSTOCK procuration Stéphanie GOMEZ
En exercice : 27	Absents excusés : Florian GUZDEK
Présents : 17	Absents : Jean-Charles FESQUET, Vanessa BLAY, Bernard PAGES, Fabien BATLLE
Votants : 22	Secrétaire de séance : Thierry SEGARRA

ASSOCIATION LES FALCONS – Rugby à XIII
Attribution d'une subvention exceptionnelle

Nicolas BARTHE expose à l'Assemblée que dans le cadre des déplacements en phases finales, des équipes U19 et séniors l'association Les Falcons – Rugby à XIII, sollicite une subvention.

La commune de Toulouges souhaite leur attribuer une aide financière d'un montant de 600.00 €.

Il précise que les communes de Le Soler et Baho attribueront également une subvention pour les frais de déplacement. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette attribution.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'attribuer à l'association LES FALCONS – Rugby à XIII, une subvention exceptionnelle d'un montant de 600.00 €

DIT que les crédits sont prévus au budget 2025

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 16/05/2025

Fait à Toulouges, le 13 mai 2025

Le Maire,



Le Maire,

Nicolas BARTHE

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

PUBLIÉE ET MISE EN LIGNE le 19.05.2025